

Mon contrat

Pour bénéficier du service d'alimentation en eau potable, vous devez souscrire un contrat d'abonnement au Service des Eaux de l'agglomération.

Mise à jour le 21 octobre
2020

L'abonnement prend effet soit à la date de remise des clés (si l'alimentation en eau est effective), soit à la date d'ouverture de l'alimentation en eau.

Pour souscrire à un contrat, vous pouvez soit le faire par courrier, soit en ligne, en vous munissant des pièces justificatives.

Faire ma demande de contrat

La demande de contrat est à transmettre en ligne ou par courrier postal.

Règlements

Prenez connaissance des règlements eau potable et assainissement :

→ [Règlement eau potable](#)

→ [Règlement assainissement](#)

Contact rapide



Le Centre Technique de l'Eau

Pour appeler un conseiller :

Composez le 02 96 68 23 50 - Nos conseillers sont joignables du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00.
Fermeture le jeudi après-midi.

Pour nous envoyer un courrier ou nous rendre visite, nos bureaux sont ouverts au public à l'adresse suivante : 1 rue de Sercq - ZAC des plaines villes - 22000 Saint-Brieuc - du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00.
Fermeture le jeudi après-midi.

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploëuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

[Nous contacter en ligne](#)



En cas d'urgence (hors des horaires ci-dessus)
Composez le 02 96 62 54 00 (24h/24 7j/7)

